



## Communiqué de presse

3 janvier 2013

---

Une information circule actuellement sur les réseaux sociaux, faisant état d'un rassemblement musical ce week-end sur la zone d'aménagement différé du futur aéroport du Grand Ouest.

Ce type de rassemblement est soumis à déclaration auprès des autorités publiques, de manière à en assurer le déroulement en toute sécurité pour les participants.

Or, aucun organisateur ne s'est déclaré et les contacts que la préfecture a pris auprès de l'opposition institutionnelle représentée sur le site n'ont pas permis d'identifier les responsables de ce rassemblement.

L'Etat prendra toutefois les mesures pour assurer au mieux la sécurité de cet événement.

En premier lieu, les accès seront contrôlés afin d'assurer l'accessibilité permanente des secours à personnes et de sensibiliser les participants à cette nécessité.

En second lieu, l'implantation de chapiteaux sur le site ne sera pas autorisée, ces matériels appartenant à des catégories dont l'installation est réglementée au titre de la législation des établissements recevant du public et leur montage hors de tout contrôle présentant un risque important.

Il convient de rappeler que l'absence de déclaration n'exonère pas ceux qui organisent ou prêtent leur concours à l'organisation de tels rassemblements de la recherche en responsabilité qui pourrait être engagée en cas d'incident.

---

Contact presse :

### **Préfecture de la Loire-Atlantique**

Standard 24h/24, 7j/7 : 02 40 41 20 20

Service de la communication interministérielle (SCI)

02 40 41 20 91 / 23 46 – 06 73 46 31 20

[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/>